REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUILLET 2021

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	15
	Votants :	18

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le Jeudi 8 Juillet 2021 à 18 h 45, salle de la Mairie (la récré), sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2/07/2021

Etaient présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM Bernard FAURE, Françoise GUILLOT, Gabriel Bénier, Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Ludovic ANGENIEUX, Bertrand MANUGUERRA, Séverine KOSMALA, Karine BONNIE, Virginie PERBET, Teddy CREPIN, Marie-Christine GAILLARD, Axelle MILLION-BRODAZ, Emmanuelle MONTERYMARD, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Sébastien JACQUET, Blandine BARRIOL, Philippe GUYOT et Pascal VIGOUROUX
Procurations de vote : Blandine BARRIOL a donné pouvoir à Axelle MILLION, Sébastien JACQUET a donné pouvoir à Gabriel Bénier, Pascal VIGOUROUX a donné pouvoir à Bernard FAURE

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Gabriel Bénier

Le P.V. des réunions des 27 mai et 11 Juin sont approuvés à l'unanimité. (Aucune remarque n'étant formulée)

ORDRE DU JOUR :

Dissimulation des réseaux secs « allée des Cerisiers »

Si les travaux de dissimulation des réseaux Télécom, THD et électriques ont été validés par SEM dans le cadre de la remontée de compétences (montant total des travaux 58 000 € - part communale 43 720 €), les travaux liés à l'éclairage public sont toujours de compétence communale.

Bernard FAURE expose au conseil qu'il est prévu l'installation de 4 lampadaires pour un montant de 8033 € dont participation commune 4820 €. Le S.I.E.L qui assure la maitrise d'ouvrage prévoit d'effectuer les travaux à l'automne.

Le sujet a été évoqué en commission voirie du 29 juin 2021
De 4 lampadaires prévus nous pourrions passés à 2, vu la configuration de la voie (voie sans issue)
Après présentation de ce dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le montant de ces travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces.

Tarifs 2022/2023 et 2024 pour le Trait d'union

Gabriel BENIER propose au conseil municipal de se prononcer sur :

- les tarifs des salles et matériels proposés à la location pour l'année 2022 et pour l'année 2023 pour le Trait d'Union (puisque les réservations de la salle « le Trait d'union s'effectuent deux ans à l'avance.

Cantine/Garderie	2020/21	2021/22	
Cantine	4.15 €	4.15€	
Garderie matin (forfait)	1 €	1€	
Garderie soir (de 16 h 30 à 18 h 30) *Rabais de 10 % pour 2 enfants et plus de la même famille*	1 € la ½ heure	1€	
SALLES	2021	2022	2023
LA RECRE			
WEEK END	250	260	
Réception (sans repas)	140	150	
Réunion-expo			
Journée (semaine)	180	180	
½ journée (semaine)	90	90	
Week-end	480	480	
CHAMBOSCO			
WEEK END	180	190	
Réception (sans repas)	120	130	
Réunion-expo idem la récré			
TRAIT d'UNION			
CHAMBOEUF	700	700	700
Personnes extérieures à la commune	1 290	1 350	1 400
Location en semaine la journée ou la soirée	800	800	800
CHAPITEAUX	30	30	
TABLES /BANCS	3	3	

- les tarifs du chalet de la rose

Tarif inchangé pour 2022 mais ceux-ci seront réétudiés lors d'une prochaine commission.

	De mai à septembre (Haute saison)	D'octobre à avril (Basse saison)
Nuitée	70 €	60 €
Semaine (soit 7 nuits)	400 €	350 €
2 semaines	740 €	640 €
3 semaines	1080 €	930 €
4 semaines	1600 €	1320 €

- Les concessions au cimetière

Concession pour 30 ans dimensions 1 m x 3 m = 300 €
Concession pour 30 ans dimensions 2 m x 3 m = 600 €
Concession pour 50 ans dimensions 1 m x 3 m = 450 €
Concession pour 50 ans dimensions 2 m x 3 m = 900 €
Concession avec pourtour en béton 200 € en plus du tarif appliqué
Il rappelle que les dimensions des concessions dans le nouveau cimetière sont de 2 m x 3 m, les tarifs restant les mêmes, soit 600 € pour 30 ans et 900 € pour 50 ans

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces tarifs pour 2022 et 2023.

INSTALLATION D'UN ABRI BUS AU LIEU DIT « LES PLAGNES »

Gabriel BENIER expose au Conseil Municipal que la Région a identifié sur une de nos lignes de bus (ligne 105 axe ST ETIENNE – BALBIGNY) 2 emplacements dépourvus d'abris voyageurs avec une dalle existante « arrêt route de Rivas « 1 sur notre commune et 1 sur la commune de Rivas
En vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers et scolaires, la région propose d'installer un abri bus au lieu dit « LES PLAGNES » a fait la même demande à la commune de Rivas qui a déjà donné son accord.
Après présentation de la convention et discussion, le conseil municipal à l'unanimité :
Accepte la pose d'un abri voyageur à l'arrêt « route de Rivas » sur la commune de CHAMBOEUF
Autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Président de le REGION-AUVERGNE-RHONE ALPES.

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) –

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal que le trésorier général payeur nous demande de fixer la liste des emplois à qui l'on pourrait accorder des heures supplémentaires pour travaux supplémentaires.
(filière : technique – sociale – administrative)
Il appartient donc au conseil de fixer dans les limites prévues par les textes, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel communal
Il est proposé :
- d'attribuer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires (versement limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent).
Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à accorder des heures supplémentaires le cas échéant pour les agents titulaires.

CREATION D'UN POSTE AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat de M. Pierre France arrive à son terme le 31/08/2021. Pour rappel, il est employé sur la commune depuis 2014 en contrat CAE dans un 1er temps, puis en contrat d'apprentissage (CAP, BP et Bac Pro). Sachant qu'un agent des services techniques, doit partir à la retraite en 2022, il est proposé l'embauche de M. France à compter du 1er septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce favorablement sur cette embauche, et autorise le Maire à signer le contrat d'engagement.

PLAN DE RELANCE SEM

Dans le cadre du plan de relance approuvé par SEM, les communes peuvent déposer 3 dossiers et prétendre à une subvention égale à 50 % du reste à charge de la commune. Ce plan de relance court sur 3 ans (2021/2022 et 2023) il est proposé au conseil de retenir 2 projets qui feront l'objet de demandes de devis pour être inscrits au prochain exercice budgétaire soit 2022.

Commission ESPACE PUBLIC du 08 juin 2021

Monsieur le Maire présente une synthèse très complète de cette commission.

Les 2 projets proposés concernent :

L'aménagement et l'équipement de l'espace de loisirs « l'Orée du bois »

La rénovation et aménagement de l'équipement du complexe sportif de Champvert

Le conseil municipal, après une longue discussion est favorable à l'inscription des travaux et équipements suivants (liste susceptible d'évoluer)

A l'orée du bois les équipements et travaux suivants :

- **A l'espace de loisirs de l'orée du bois :**
- Kiosque ou gloriette
- Bloc sanitaire
- Abri multi fonctions
- Parcours de santé
- Remplacement de l'aire de jeux des petits
- Installation de la télé surveillance
- Plantations et aménagement divers

Au Nord du PRE GRANET jouxtant l'allée piétonne de l'école

- Une aire de jeux pour les plus petits

- **Au complexe sportif de CHAMPVERT**
- Création d'un CITY STADE
- Création d'un PADEL
- Création d'un PUMPTRACK
- Eclairage et couverture du PADEL
- Rénovation éclairage LEDS terrain de Football
- Installation d'une télé surveillance
- Remplacement des grillages
- Acquisition d'une bande de terrain au Nord du terrain
- Création de gradins côté nord
- Rénovation de la buvette
- Regarnissage du terrain de football (remplacement en granulats en liège)

AU CHAPITRE DES QUESTIONS DIVERSES

Fixation d'un tarif unique pour la participation aux frais de fonctionnement en cas de dérogation scolaire

Pour CHAMBOEUF, actuellement le tarif appliqué s'élève à 450 € pour tout enfant venant d'une autre commune

Pour information le tarif appliqué par une commune voisine s'élève à 681,40€ pour 2021 /2022.

Il serait souhaitable d'envisager une harmonisation les tarifs entre nos différentes communes. Le conseil municipal, à l'unanimité ne voit pas d'objection sur ce principe.

Avec ST GALMIER, il n'y a pas de facturation suite à un accord (réciprocité entre les 2 communes)

DESIGNATION D'UN ADJOINT POUR LES SIGNATURES DES ACTES EN LA FORME ADMINISTRARTIVE

Dans le cadre de l'acquisition de la bande de terrain appartenant à M. Sébastien DUBOIS sur le chemin du luminaire, le Cabinet SYSTRA FONCIER (chargé de l'établissement de l'acte) nous demande une délibération autorisant un adjoint à représenter la commune Pour rappel, Monsieur le Maire authentifie les actes en la forme administrative, et par conséquent, il ne peut en être signataire. Monsieur le Maire propose de désigner M. FAURE, adjoint pour signer l'acte authentique à intervenir avec le propriétaire concerné, mais aussi pour chaque vente ou acquisition à intervenir au cours du mandat. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, se prononce favorablement sur cette proposition.

CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA SUBVENTION ACCORDEE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE

Mr le maire informe le conseil municipal, que le département de la Loire a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 56 378 € pour le dossier « rénovation des façades de l'église.

Une convention portant attribution de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée doit être signée. Celle-ci détermine les engagements réciproques et précise les modalités de règlement et le délai de validité de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire a signé cette convention.

INFOS DIVERSES

PACTE DE PREFERENCE TERRAIN JOASSARD CHEMIN DES CALES

La parcelle en vente de Mr JOASSARD chemin des cales sera acquise par le propriétaire limitrophe (Respect du droit de priorité)

OUVERTURE 1000 CAFES

Réunion publique avec 2 représentants 1000 cafés, la municipalité et Audrey VIGOUROUX le 26 juillet. Ouverture prévue le 28 ou le 31 juillet (dépôt de pain ouverture à partir de septembre)